

L'an deux mille dix-neuf, le Bureau légalement convoqué le 06 mars 2019 s'est réuni le mardi 12 mars à 18 heures 30 au salon du jumelage à la Mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

❖ DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU

1. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU SCALA
2. TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CINEMA NEOPOLIS
3. CONVENTION D'OCCUPATION DES BUREAUX DE LA MSAP
4. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA MSAP
5. MODIFICATION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE
6. DIVERS

❖ DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU :

1. Préparation du conseil du Mercredi 20 mars 2019 - ordre du jour :

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE CD 88 POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FTTH SUR LA CCOV
- DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIERE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE : ATTRIBUTION D'AIDES POUR L'ANNEE 2019
- DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIERE A L'ACQUISITION DE POULLAILLERS : ATTRIBUTION D'AIDES POUR L'ANNEE 2019
- NOUVELLE DENOMINATION DU PETR DE L'OUEST DES VOSGES
- DENOMINATION DE RUE DESSERVANT LA ZONE CHAMP LE ROI
- DENOMINATION DE RUE DESSERVANT LA ZONE PETITE CHAMPAGNE
- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- MODIFICATION DU POSS (PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS) DE LA PISCINE
- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2019
- PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DE LIFFOL-LE-GRAND
- DIVERS

2. Divers

Présents :

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE – M Régis RAOUL - M Patrice NOVIANT – M Cyril VIDOT - Mme Dominique HUMBERT - Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - Mme Mireille KOZIC-REGENT - M Jean-Marie BIGEON - Mme Jenny WILLEMEN - M Jean-Luc JEANMAIRE – M Jean-Philippe HOUDINET – M Bernard ADAM – M André HANNUS – Mme Elisabeth CHANE – M Damien LARGES - M Yvon HUMBLOT – M Stéphane LEBLANC - M Joël BRESSON – M René MAILLARD - M Gilbert DEFER – M Claude MARSAL - Mme Anny BOUDIN - Mme Monique SIMONET - M Jean SIMONIN - Mme Dominique BOUTON - M Denis ROLIN - M François FAUCHART - M Michel LALLEMAND.

Absents excusés : M Daniel COINCE – M Didier POILPRE – M Claude THIERY - M Didier MAGINEL.

Pouvoirs :

/

Nombre de conseillers en exercice : 34
Présents : 30
Votants : 30

1. TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU SCALA

Suite à l'ouverture du complexe cinématographique Néopolis au mois d'octobre dernier, le Scala a désormais vocation à accueillir des conférences, assemblées générales, spectacles petites formes... Le lieu peut désormais être mis à disposition des associations dans le cadre de conventions de mise à disposition qui préciseront les modalités d'utilisation.

Après avis positif de la commission culture en date du 5 mars 2019,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 30 voix pour

- **DE FIXER** les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

	Association CC (à partir de la 2 ^{ème} màd)	Association hors CC (à partir de la 1 ^{ère} màd)	Organisme privé (à partir de la 1ère màd)
Soirée ou demi-journée	30 €	60 €	350 €
Journée	60 €	85 €	350 €
Week-end: samedi, dimanche et jour férié	130 €	285 €	700 €

Versement d'un chèque de caution de 1000 €

2. TARIF DE LOCATION DES SALLES DU CINEMA NEOPOLIS

Conformément au contrat de DSP, le délégataire du cinéma NEOPOLIS peut louer les salles de cinéma pour l'organisation de séminaires ou de réunion.

Il convient donc de définir un tarif de location,

Vu la proposition de la commission politique culturelle du 5 mars 2019,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 30 voix pour,

- **DE FIXER** les tarifs suivants pour des locations en dehors des plages horaires d'ouverture habituelles du cinéma :

Salle 1 : 600€HT

Salles 2 et 3 : 500€HT

Appareils de projection : 150€HT

3. CONVENTION D'OCCUPATION DES BUREAUX DE LA MSAP

Il convient de définir un modèle de convention d'occupation des bureaux de la MSAP applicable aux utilisateurs des locaux.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 30 voix pour,

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'occupation des bureaux de la MSAP.

A partir de ce point :

Nombre de conseillers en exercice : 34
Présents : 31
Votants : 31

2019-019

4. TARIF DE LOCATION DE LA MSAP

Suite au transfert de la compétence MSAP, la facturation est établie par la CCOV. Il convient de voter les tarifs de location (sans changement par rapport aux tarifs pratiqués jusqu'alors).

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 31 voix pour,

- **D'APPLIQUER** les tarifs suivants :

LIEU	TARIFS		LIEU	TARIFS
	journée	1/2 journée		Au mois
BUREAU	17,21 €	13,98 €	BUREAU NON MEUBLE MENSUEL	144,40 €
SALLE B	31,22 €	21,52 €	BUREAU MEUBLE MENSUEL	165,03 €
SALLE C	22,61 €	16,14 €	Photocopies	0,17 €

2019-020

5. MODIFICATION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les tarifs actuels ont été fixés par délibération du 14 janvier 2017.

La commission « SERVICES A LA POPULATION » du 26 février dernier propose de passer le dépôt de garantie de 75€ à 100€ par emplacement pour plus de facilité.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 31 voix pour,

- **DE FIXER** les tarifs suivants :

	TARIF POUR UN EMPLACEMENT DEUX PLACES
DROIT DE STATIONNEMENT	3.50 EUROS / jour
MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE PAR EMPLACEMENT	75 EUROS 100 EUROS
AVANCE SUR CONSOMMATION D'ELECTRICITE ET D'EAU PAR EMPLACEMENT	20 EUROS
PRIX UNITAIRE DE FACTURATION DE L'EAU	3.70 EUROS LE M3
PRIX UNITAIRE DE FACTURATION DE L'ELECTRICITE	0.16EURO LE KW/h

Séance levée à 19h45.